

Fin 19^e siècle : 100 profs de gymnastique, on y voyait des textes très restrictifs permettant le contrôle de ce qu'il se passait en gymnastique.

Actuellement, on compte 36 000 profs d'EPS, donc les textes doivent être larges car impossibilité de contrôler individuellement. Chacun peut appliquer en fonction de ses convictions

La notion de T.O c'est : les lois sur le sport en général ; les lois et textes réglementant le système scolaire ; les manuels, instructions officielles, ministérielles, circulaires, arrêtés et programmes d'EPS ; les textes certificatifs (évaluation de l'EPS aux examens) ; les circulaires, décrets, notes de service diverses (natation, sécurité, missions du professeur...)

Edition des textes : Passage du ministère de la guerre/instruction publique à aujourd'hui le ministère de l'éducation nationale

⚠ Apparition des programmes depuis 1880 mais le terme propre apparaît seulement en 1992 avec la définition de la charte des programmes :

« Le programme est un texte réglementaire publié au bulletin officiel (B.O.) : c'est le texte officiel qui sert de référence nationale pour fonder dans chaque discipline, à chaque niveau, le « contrat d'enseignement », c'est-à-dire le cadre à l'intérieur duquel chaque enseignant ou l'équipe pédagogique font les choix pédagogiques adaptés aux élèves dont ils ont la responsabilité. Il a par ailleurs pour fonction d'établir une clarification entre les différents niveaux du système éducatif et de définir les compétences que les élèves doivent acquérir. »

Au niveau de la terminologie, on parle bien souvent avant 1957 de manuels (ex : manuel de gymnastique de 1880) mais aussi parfois de règlement général (ex : règlement général de 1925) Cependant, officiellement on parle de programme qu'à partir de 1992 suite à la parution de la Charte des programmes.

Pour schématiser, il y a les textes officiels :

- qui s'imposent d'eux-mêmes (1880, 1908, 1945, 1962)
- qui veulent freiner le changement (1925, 1959, 1996), ex t.o 1959 souhaite recadrer la discipline
- qui visent à l'entériner (1967) = justifie l'emploi du sport dans la leçon
- qui cherchent à provoquer le changement (1923, 1985/86, 2015, 2019), ex : t.o de 1985 impulse la didactisation de la discipline par les enseignants.

• Point de départ des conceptions en EPS : Théories des concepteurs => Mises en évidence par les textes => Application sur le terrain

→ Les textes viennent donc affirmer des pratiques (débats et controverses) existants. Ils traduisent une ou plusieurs définitions de l'EPS qui émergent dans l'esprit des rédacteurs des textes.

Pour Y. TRAVAILLOT, « il existe aux différentes étapes de la période étudiée une éducation physique institutionnelle, mais aussi des éducations physiques prônées par divers acteurs et courants » (in Histoire de l'Education Physique de 1945 à nos jours, 2007).

« L'histoire des IO reflète le souci de leurs rédacteurs de vouloir unifier une discipline déchirée par les courants d'idées, d'assurer non seulement une cohésion théorique indispensable à l'enseignement mais aussi de conforter la présence et la crédibilité de la discipline au sein du système scolaire ». J.Y. NERIN (in dossier EPS n°44, 2002)

Périodisation culturelle de l'EP :

1850 à 1891 : Domination d'une gymnastique militaire (école pour former le futur militaire)
△ L'emploi d'une EP militaire n'est valable que dans cette période ((

1891 à 1959 : Emergence de l'électicisme (regroupement de plusieurs méthodes) pour une finalité hygiénique avec la Méthode Française* notamment (avec les sursauts de l'influence militaire jusqu'en 1925). L'EP sous influence médicale.

1962 à 1985 : Vassalisation du sport. L'idée de progrès par la compétition et le dépassement. Une ES qui tente de justifier son aspect éducatif.
→ dès 1985, le texte d'EPS sort en même temps que celui des autres disciplines (témoignant d'une évolution scolaire de la discipline)

1996 à 2024 : Unification de l'EPS et de l'enseignement, mise en place progressive d'une « logique » scolaire évolutive

***Méthode Française** (apparaît explicitement pour la dernière fois dans le R.G de 1925), méthode électique comprenant la gym fonctionnelle (redressement des corps) + gymnastique d'application (axée sur les jeux, les sports)

Dans le parcours de formation : au début de son parcours l'élève pratique la gym fonctionnelle (considérée comme une EP de base) puis à la fin de son parcours de formation il a accès à la gym d'application. Ce fonctionnement est présent entre 1891 et 1959

△ chercher la similitude entre les textes et chercher à ne citer qu'un seul texte dans une copie pour caractériser une période

Les premiers textes

Il y a une **implémentation de la gymnastique** dans les textes officiels (loi Falloux ; arrêté Fortoul et décret Duruy) mais elle n'est pas réellement mise en place dans tous les établissements entre 1854 et 1880. Il faudra attendre la **loi George du 27 janvier 1880** pour se faire (où l'enseignement est défini comme un ensemble d'exercices sans appareil et d'exercices militaires)

La loi Falloux permet l'instruction primaire aux filles dans les plus grandes communes + la gymnastique associée au chant fait partie des enseignements du primaire. Le 24 mars 1851 paraît le règlement relatif aux écoles normales primaires, qui classe la gymnastique dans les matières de l'enseignement.

Arrêté « Fortoul » du 18 avril 1854 : rend l'enseignement de la gymnastique facultatif dans le secondaire

Le décret du 03 février 1869 (circulaire Duruy) : création CAEG (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Gymnastique) + institue l'enseignement de la gymnastique obligatoire dans les collèges et lycées :

- Dans la formation initiale : Ecoles Normales d'Instituteurs
- Dans les lycées, les collèges et les écoles primaires communales (signé par Napoléon III, rédigé par V. DURUY)

1870 : défaite de Sedan vient marquer qu'il est nécessaire d'avoir la formation militaire pour regagner une forme physique

P. Guillaume : « lorsque sous influence de l'hygiénisme, V. Duruy rend obligatoire la gymnastique à l'école, le seul modèle de référence est celui de l'armée » (« L'hygiène et le corps », in JF Sirennelli, Histoire des droites en France, 1992)

→ citation sous entendant la volonté militaire et revanche envers les Prusses suite à la défaite de Sedan

Dès lors, apparaît la première contestation de l'aspect militaire à l'école par Le Parant (député à l'Assemblée) qui dénonce que l'école ne doit pas former les futurs militaires

Le manuel de gymnastique et des exercices militaires du 20mai 1880

C'est le point de départ des textes officiels. Il est produit par le ministère de l'instruction publique et des beaux arts mais c'est le ministère de la guerre qui le définit réellement (émane de l'école de Joinville)

→ exercices proscrits sont des tirs et de la marche

Logique descendante/autoritaire de l'enseignement liée à des exercices gymniques et militaire

- Présence des bataillons scolaires jusqu'en 1892 où les enfants apprennent à manier le fusil

Exercices divisés en deux parties :

- **gymnastique statique sans appareils** = méthode Suédoise ; mobilisation articulaire ; en silence avec un instructeur qui corrige + sauts, marches, natation, défilés... (des exercices d'ordre militaire)

- **gymnastique avec appareil** = avec agrès

« Pendant les exercices, les élèves sont tenus d'observer le silence ; c'est une condition absolue de discipline ».

« Ils doivent exiger de leurs élèves beaucoup d'ordre (...) ».

- Aucune différenciation pédagogique
- Geste et effort : effort présent, c'est justement par l'effort que l'on apprend en gymnastique (permet de créer des habitudes mais surtout une rigueur)
- Débats et controverses : aucun – le concours pour devenir enseignant d'EP se déroule en passant par l'école de Joinville

Arrêté de 1887 voit des médecins prendre en charge la rédaction des futurs textes à venir

TEXTE 1 : Le manuel de 1891

RUPTURE dès 1891 par rapport aux contenus : dorénavant il y a une **gym de développement et une gym d'application**

« *On ne trouvera pas à la suite de ces leçons de gymnastique les exercices militaires inscrits dans les anciens manuels* ».

=> C'est les débuts de l'avènement hygiéniste en EP

Finalités de l'EP : but de développement corporel, développement harmonieux... (tirées du texte officiel)

La gymnastique a pour but le perfectionnement physique de l'homme. C'est l'éducation du mouvement.»

On parle également de gymnastique corrective (redresser les charpentes osseuses)

A partir de là, on va développer également **le volume spirométrique** (développement du volume d'air de la cage thoracique à l'inspiration)

Par des fiches d'évaluation, on mesure chez les élèves la circonference spirométrique de la cage thoracique pour montrer que l'EP a un impact ce qui permet **la justification scientifique** (jusqu'en 1945)

Les premiers textes ont donc pour objectif de légitimer la place de la discipline dans le parcours de formation de l'élève

Analyse de G. Andrieu : « ce sont les intentions pédagogiques et les justifications scientifiques qui les accompagnent qui font l'originalité de cette EP à la fois rationnelle et hygiénique, construite et disciplinée, formelle et utilitaire »

(in L'EP au XXème : une histoire des pratiques, 1990)

=> **relation pédagogique reste fortement directive**, en 1891 « l'enseignant est un démonstrateur et commandant »

« Les mouvements gymnastiques sont exécutés au commandement du maître »

1908 « Le maître démontre l'exercice en commande et en surveille l'exécution »

⚠ Sur le terrain, l'action de l'enseignant reste militaire malgré la rupture avec l'hygiénique

TEXTE 2 : Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires de 1908

→ toujours publié par la ministère de l'instruction publique, nouveaux « programmes » de **gymnastique**

- **Milite pour une meilleure reconnaissance de la gymnastique** (« 1er vœu : la gymnastique fait partie de l'enseignement »)

- **Consacre et officialise l'éclectisme** (constitution de la commission interministérielle pour unifier les méthodes de gymnastique)

Assigne des buts à l'EP :

« L'EP a pour objet de perfectionner l'homme et de l'améliorer par la pratique d'exercices méthodiques de jeux et de sports »

« Bien dirigée, elle entretient la santé, favorise le développement normal de l'enfant, accroît l'énergie physique et morale de l'adulte, maintient cette énergie jusque dans l'âge avancé, rend adroit, fortifie le caractère et affermit la volonté »

« L'effet hygiénique est le plus important, il contribue à améliorer la santé et aboutit à l'augmentation de la résistance à la fatigue »

Programme de l'EP :

« exercices de développement »

« exercices d'application »

Jeux méthodiques et sports : à la fin du cursus seulement après avoir respecté le maître

→ perte de la signification militaire mais on souhaite un citoyen avec un caractère affirmé, droit mais aussi utile à la société

L'enseignant est chargé de veiller à ce que les élèves respectent l'ordre des exercices. Les exercices sont classés « d'après la difficulté de leur exécution et l'intensité de leurs effets »
L'enseignant démontre les exercices ; surveille l'exécution

Un « contrôle des résultats obtenus au moyen de mensurations » permet de mesurer les modifications visées. « Des chiffres et des fiches » (B. MACCARIO)

→ biaisé car c'est grâce à l'adolescence qu'il y a cette croissance donc forcément que les mensurations évoluent

La discipline stricte garantit le sérieux et la rigueur de la leçon.

TEXTE 3 : 20 juin 1923

refonte d'un programme jugé trop lourd, se veut court mais efficace

« l'éducation physique se propose, à l'école primaire, un double but : corriger les attitudes défectueuses qu'impose trop souvent au corps de l'enfant le travail scolaire, développer ses qualités physiques, sa force, son adresse, son agilité ».

Présence des 2 ordres :

- **secondaire** = lycée / ce sont des lycées privés réservés à l'aristocratie
- **primaire** = l'école du peuple, gratuite depuis 1880 → **école primaire supérieure** accueille les élèves de 12 / 13 / 14 ans (l'équivalent du collège actuellement)

Les textes du primaire ont toujours été plus libre dans leurs contenus / guidage pour l'enseignant contrairement au secondaire où ils étaient davantage encadrés

→ on vient se soucier davantage de l'élève, **rupture sur la prise en compte de l'élève**

- Séparation instituteur / institutrice : chacun enseigne au sexe correspondant.
- + les maîtres doivent montrer l'utilité des exercices proposés.

Enseignement secondaire : présence écrasante des garçons

Primaire : plus adapté aux filles

3 parties dans l'enseignement de l'EPS dès 1923 : mise en train, leçon, retour au calme

A ce moment (dès 1923) , **on parle d'EP et non plus de gymnastique**

1933 : création du CAPEP venant officialiser l'EP

→ l'enfant reçoit une leçon d'EP de 4x30min l'après midi

→ volonté de rendre davantage **utilitaire** les contenus abordés en EP : car avant c'était pour éduquer / rééduquer les élèves alors qu'ici ils sont plus axés sur des **contenus pouvant servir à la vie quotidienne** « Toute gymnastique doit être utile et éducative »

Pratique extérieure et de plein air (car pas d'installation + pour développer les capacités respiratoires des élèves)

→ **pour les filles jusqu'en 1959**, on parlera de **gym rythmique** car on associe la musique à la gym (contenus spécifique pour les jeunes filles car elles occupent 50 % de l'école primaire) alors que dans le secondaire il n'y avait rien de dédié aux filles.

→ *Thème du redressement (rectitude de la colonne vertébrale) : Se retrouve jusqu'aux textes de 1959, sous forme de gymnastique de maintien*

TEXTE 4 : Le règlement général d'éducation physique de 1925

- *rupture au niveau de l'appellation*
- *règlement qui émane de l'école de Joinville (école militaire)*

Diffusion de la méthode française qui est une méthode éclectique (accumulation de plusieurs méthodes pour n'en sortir qu'une seule)

= méthode naturelle, le sport, la méthode Suédoise, la méthode sportive (BDC), la méthode arrondie et continue (G. Demeny)

=> but d'unifier la méthode utilisée en EPS

Retour de l'influence du ministère de la guerre, auteur de la conception générale de l'EP

Les aspects militaires se retrouvent dans la pédagogie (Δ mais pas dans les finalités), relation hiérarchique dominante unilatérale (*rupture avec 1923 car c'était une relation bilatérale*)

- **justification scientifique** des exercices, car les exos ont été testés physiologiquement (influence de Demeny)

- **volonté éducative** : on tient compte des aspirations de l'enfant pour le jeu et prise en compte du plaisir

- **les exercices doivent avoir une véritable utilité ultérieure** (c'est à ce moment que la méthode naturelle se conceptualise)

Finalités de la méthode Française : construire un homme apte au combat, un ouvrier ou un paysan capable de résister à des charges de travail importantes.

L'instructeur détient le savoir et est en charge de le faire inculquer aux élèves

6 formes de travail au sein de la méthode Française :

- présence importante des jeux (chat suédois, gendarme et voleur)
- assouplissement (issus méthode Suédoise) statiques collectifs
- exercices éducatifs pour accroître la force musculaire (lever, porter, lancer)
- les applications inspirées de l'Hébertisme (marcher, grimper ; lever, sauter, se défendre, attaquer, lancer, porter)
- sports individuels (athlétisme)
- sports collectifs

=> **le sport est interdit pour le cycle élémentaire** (du cp au cm2) **et secondaire** (jusqu'à 16 ans où l'athlétisme est autorisé + sport co sous forme d'initiation)

C'est seulement à partir de 18 ans que les compétitions sont autorisées pour les élèves et qu'ils sont libres de faire ce qu'ils souhaitent.

L'élève doit « apprendre à discipliner ses mouvements et contracter les habitudes de vie les mieux adaptées aux applications utiles dans la vie » (être en mesure de gérer sa vie physique future).

Un « certificat élémentaire d'Éducation Physique » doit être passé vers l'âge de 13 ans et un « certificat secondaire d'Éducation Physique » vers l'âge de 16 ans

=> La méthode française, avec les certificats devient donc davantage **une méthode complète** car tout est structuré (évolution du cp à la terminale) + **évaluations nationales** avec obtention d'un certificat

Pour G. Andrieu « c'est un peu un cadeau d'adieu que l'école de Joinville, devenue, depuis le 10 décembre 1925, Ecole Supérieure d'éducation physique. Ce sera sa dernière création en faveur de l'éducation physique » (in L'EP au XXème siècle : une histoire des pratiques, 1990).

citation à retenir Δ → l'école de Joinville perd sa vocation militaire.

TEXTE 5 : Instructions officielles du 1^{er} juin 1944 (première fois que l'on parle d'IO)

Quelques dates à retenir :

- 22 juin 1940 à Rethondes : armistice signée par le maréchal Pétain
- 10 juillet 1940 : Pétain met en place l'Etat français à Vichy
- 7 août 1940 : instauration du Commissariat général à l'éducation générale et aux sports
- 20 décembre 1940 : Charte des sports (première loi française sur le sport)
- Décret du 26 mars 1941 : les épreuves facultatives d'EPS sont introduites au baccalauréat

L'école doit apporter la discipline (travail, famille, patrie)

Durant la guerre, l'EP continue de se structurer pendant cette période (ex: épreuves facultatives d'EPS au bac)

→ volonté de rompre avec le Front Populaire (notamment avec l'apparition de nombreuses citations de Pétain dans le texte)

« Nous nous attacherons à détruire le funeste prestige d'une pseudo culture purement livresque, conséillère de presse et génératrice d'inutilités » Pétain, critique envers le front populaire

→ volonté de reprise en main morale, intellectuelle, culturelle de la population française et c'est aussi par l'école que cela se passe (rompre avec la notion de plaisir, de vacances)

La méthode naturelle devient la méthode prioritaire sous Vichy

« Du point de vue physique, le principe fondamental qui doit guider l'action de l'éducateur est (...) de faire vivre à l'enfant une vie plus conforme à l'existence naturelle » (primat de la M. Nat).

(On parle ici moins de maître mais plus d'éducateur)

=> Années 1920, prise en compte de l'élève notamment plus actif dans la leçon

Remise en marche des bataillons scolaires soumis et disciplinés

« Pour former des élites, c'est-à-dire avant tout des chefs, il convient de leur apprendre à organiser et à commander, et par là même à obéir ».

► Contrôle médical : fiches de contrôle de 1891 très peu changées, rajout des relevés de perf en athlète (influence de BDC) permet de surveiller l'hygiène générale individuelle

Rupture : sport boxe, rugby employés dans le parcours de formation du garçon, apologie du combat et de la souffrance permise par l'EGS (terminologie sous Vichy pour désigner l'Education Générale et Sportive)

→ *le plein air est privilégié*

Contenus de l'EGS: les jeux, les exercices rythmiques, les chants, éduc à la vie camp, secourisme, sortie en plein air

« *La méthode naturelle, base de l'EGS* » citation tirée du texte

⚠ Hébert a un regard critique et mitigé sur ce texte car selon lui « la méthode naturelle ne se résume pas à un simple objet de travail »

Après 1941, la place de la compétition dans le parcours de formation est de plus en plus importante

TEXTE 6 : I.O ministérielles du 1^{er} octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'EPS

Machemehl et Lefèvre affirment « Elles se présentent dans l'introduction comme d'inspiration libératrice alors qu'elles orchestrent la séance dans ses moindres détails »

Par rapport aux textes, **1945 est une coupure notable car on parle pour la première fois « d'EPS »** → **texte qui se veut libre mais finalement très directif** (car rupture avec gouvernement de Vichy mais il s'agit également d'unifier une méthode unique sur tout le territoire, alors que s'il n'y a pas cette unification, les enseignants risquent de faire différemment ce qui ne va pas dans ce sens)

- commission Langevin Wallon (8 novembre 1944) aboutira au rapport remis au gouvernement le 19 juin 1947 qui tente de discuter de la place de l'enseignant et de l'élève
- Ordinance du 12 octobre 1945 (associations sportives)

Ces I.O de 1945 veulent mettre fin à l'obligation aux profs de l'enseignement de la méthode naturelle

Raisons du texte : « L'éducation physique (...) a subi les conséquences de l'occupation et de la politique scolaire des années de 1940 à 1944. ».

Effacer les stigmates de la période précédente :

Volonté « de mettre un terme à l'obligation faite aux professeurs de pratiquer une seule méthode, imposée uniformément à tous ».

Texte paradoxal : se veut libre pour le prof, mais en fait plutôt directif : comme le prouve le découpage annuel, avec à chaque fois ce qu'il y a à faire à l'intérieur (reprise en main de l'Etat, tout en étant ouvert, comme le montre l'éclectisme des procédés employés).

Dénomination : Prof d'EP et maîtres (corps mis en place le 17 mars 1945, pour former rapidement des cadres en nombre suffisant pour faire face à l'explosion scolaire).

Les élèves étaient évalués sur leur condition physique de deux façons :

1. relevé de mensurations (sporimétrique, pondérale, statutrale) sont relevées par le médecin
2. perf athlétique (saut, lancer...) " par le prof d'EP

Ensuite, constitution de 4 groupes physio :

Groupe 1 : les bons élèves peuvent participer aux compétitions de l'AS (car AS dans chaque établissement depuis 1945)

Groupe 2 : les moyens peuvent faire l'AS sur certaines petites compétitions (localement ou inter établissement proche)

Groupe 3 : élèves à ménager, pas d'AS

Groupe 4 : élèves à dispenser de l'EP, se retrouvent dans des centres de rééducation d'EP (pris en main également par des enseignants d'EP)

=> c'est la première fois dans l'histoire institutionnelle de l'EP que l'on voit une volonté d'adapter le contenu à l'élève ⚡ mais niveau d'adaptation minimale + effet de ségrégation

Distinction entre la leçon dans l'établissement (2h) et la demi journée de plein air (3h le jeudi aprem)

3 grandes finalités :

a- « Développement normal de l ’enfant » (F1)

recherche des attitudes correctes, amplitude respiratoire (O 1)

b - « Habitude du geste naturel » (F 2)

développement du VARF, éducation respiratoire (O 2).

c - « Affinement du geste » (F 3)

développement de l'esprit d'équipe, de la discipline, préparation à la vie sociale (O 3).

Les séances de plein air suscitent « chez les enfants le besoin d'évasion (...) vers une vie répondant aux exigences de l'hygiène. »

a - rejoint la méthode Suédoise

b - rejoint la méthode naturelle

c - rejoint le sport

TEXTE 6 BIS : Les instructions du 20 juin 1959, complément aux IM, reprise de l'ordre de 1945 car non respect de ceux ci

→ *texte qui n'aura que très peu d'impact dans les pratiques car sportivisation des pratiques a bien eu lieu depuis 1945*

→ *apparition du sigle APS*

→ *demi journée de pleine air (activités ludiques) contraire à l'enseignement des heures d'EP strictes et rigides*

→ *4 inspecteurs généraux à l'origine de la rédaction de ce texte issus de la conception médicale de Pierre Seurin*

Lutte entre les partisans d'une EP méthodique (influence médicale de la LFEP et **Pierre SEURIN** dont les IG sont partie prenante) et les partisans d'une EP sportive défendue par le général **DE GAULLE** (5ème république), **Maurice HERZOG** et des personnages comme **Maurice BAQUET** ou **Auguste LISTELLO**.

J-L. MARTIN (Du projet politique aux instructions officielles d'EPS en France, in revue STAPS n°42, février 1997) les considère comme « une réforme avortée ».

En effet, dès son introduction le texte perd toute crédibilité. On retrouve l'influence de M. HERZOG: « Une réforme de l'EPS est à l'étude ».

Raison principale : « le contrôle de leur application (les textes de 1945) révèle des interprétations qui cèdent parfois, de façon excessive, aux affinités personnelles des Professeurs ou Maîtres, au préjudice des besoins des élèves, de leur formation complète et de leur perfectionnement »

L'enseignant passe pour un individu qui ne respecte pas les textes : « Les IM de 1945 (...) ont affirmé des principes qui doivent être systématiquement respectés »

→ Il établit la programmation de ses classes avec ses autres collègues.

Autre fonction : nouvelle :

« consacrer trois heures de son service normal hebdomadaire à l'association sportive scolaire de l'établissement. » (décret du 25 mars 1950).

Contenus en rapport à l'évaluation du bac en 1959 : « une attention particulière sera portée à la trilogie : courses, sauts, lancers »

Initiative recherchée dans la séance de plein air : « C'est là notamment que naissent et se développent chez les élèves des goûts et des intérêts souvent profonds et durables » (échapper au cadre rigide de la leçon sans tomber dans la récréation).

Contenus du plein air : « massif central » d'activités physiques et sportives » : natation, sports de montagne, grands jeux scouts.

Le plein air développe le goût et l'intérêt des élèves « de nature à soutenir jusqu'à la vieillesse de bonnes habitudes de vie physique. »

Il faut rechercher à exalter les élèves « pour les amener ainsi à la pratique assidue des sports et des activités de plein air. » (paradoxe avec le cadre traditionnel de ces I.O. qui oscillent entre la rectitude du geste et un appel à la modernité sp.)

« La gymnastique rythmique doit demeurer une préoccupation permanente de l'éducation physique de la jeune fille. » (chaque semaine, une leçon de G.R.)

Objectif général de l'E.P. : « entretien ou amélioration de la santé et de la vitalité. », recherche des attitudes correctes, amplitude respiratoire (effort physiologique)

Développer des « effets généraux » :

Education et correction de l'attitude, éducation respiratoire, développement du VARF, entretien ou amélioration de la santé et de la vitalité.

Développer d'autres effets :

« psychologiques, caractériels surtout, effets d'ordre esthétiques, effets d'ordre social. »

Développer des « effets particuliers » :

Les séances de plein air suscitent « chez les enfants le besoin d'évasion (...) vers une vie répondant aux exigences de l'hygiène. »

BILAN DE LA PERIODE HYGGINISTE

=> **adaptation des contenus** selon l'âge, le sexe, la capacité respiratoire (jusqu'en 1945 avec les groupes physio) MAIS parfois ségrégatif car on interdit certains élèves à pratiquer les activités (groupe 3 et 4 pas de compétition)

3 méthodes : Tissier gym de développement (statique) / gymnastique arrondie de Demeny avec geste statique / méthode naturelle / VARF de BDC (athlétisme)

→ entrée progressive dans la leçon puis apogée d'intensité puis retour au calme (fort dosage)

=> 1891 débats et controverses au sein de la commission avec conception militaire progressivement mise de côté
(réunification des acteurs pour aboutir à une méthode)

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/lxf99006724/epreuves-physiques-du-baccalaureat>

TEXTE 7 : Circulaire du 21 aout 1962

→ *bascule vers une EP sportive*

Le 7 octobre 1958 : jour de sa nomination Maurice Herzog en tant que haut secrétaire à la jeunesse et aux sports

Nous passons d'un éclectisme de méthodes ou d'exercices à un éclectisme sportif. Il y a donc bien ici une **rupture culturelle flagrante** par rapport à la période précédente. La référence médicale est délaissée pour laisser la place aux sports.

=> En 2 textes (1961 et 1962) et quelques lignes M. HERZOG redéfinit totalement l'objet, le sens, la forme de la discipline en l'orientant totalement vers une éducation sportive. Elles tranchent avec l'ambiguïté du discours officiel précédent.

M. HERZOG développe 2 idées:

- la pratique sportive de masse doit aboutir à la sélection d'une élite forte (pyramide coubertinienne)
- EP est à la base de ce projet (sensibilisation, initiation sportive et système de détection).

Entraînement sportif: (½ journée de sport (anciennement pleine air), circulaire 1er juin 1961) :

- préparation aux épreuves sportives des examens
- épreuves des compositions trimestrielles
- initiation et entraînement aux activités de sport et de plein air
- brevets, interclasses, sorties de pleine nature

Le texte est court et synthétique. En quelques lignes il efface le texte de 1959. Il renforce la position de M. HERZOG qui déjuge l'IG dans la continuité des textes du baccalauréat de 1959.

=> pratique de masse pour aboutir à une élite (pyramide Couvertinienne)

• Peu présent étant donné que ce texte ne lui est pas adressé directement. Mais rappel aux enseignants : « Les instructions en vigueur **IMPOSENT** pratiquement au personnel enseignant une série d'activités définies par ordre de priorité ».

Texte de 1962 s'adresse directement aux chefs d'établissement (sans passer par le ministère, le rectorat) pour une application rapide

→ **texte directif** qui impose aux enseignants une série d'activités définies par ordre de priorité

« Définir les conditions dans lesquelles sont organisées l'initiation, l'entraînement, la compétition ».

Donner des directives pour adapter les emplois du temps/aux exigences de l'organisation sportive.

Principes de la demi-journée de sport :

- Préparation aux examens scolaires
- Organisation des compétitions trimestrielles
- Initiation et entraînement
- Organisation de brevets (BSP, B de gym ...)
- Organisation des compétitions interclasses (généraliser ces compétitions)
- Organisation de sorties de pleine nature (possibilité de séjours avec nuitées pour la pratique du ski)
- Compétitions (dans le cadre de l'ASSU (anciennement OSSU, O= organisme)

Buts : initiation, entraînement et compétition.

Il faut éviter « les excès et le surmenage, notamment chez les jeunes filles ».

- La demi-journée de sport **peut être le lieu d'entraînement des élèves licenciés**.

- Donner aux élèves par l'AS, « le goût des responsabilités ».

- Grâce à l'A.S. « préparer pour les associations civiles de futurs dirigeants ».

=> A partir de 1962, on distingue ce qui révèle de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement facultatif avec les associations sportives

TEXTE 8 : Les I.O du 19 octobre 1967 à l'usage des Professeurs et Maîtres d'EPS et leur programmation

→ *on justifie dans ce texte l'emploi du sport dans la leçon, quels intérêts éducatifs ?*



Influences de ROBERT Mérand (photo).

« L'idéologie sportive » est promue par le texte :

le sport, vecteur de progrès et participant à la formation au modèle « capitaliste », concurrentiel et performatif

Commission Pierre Trincal, nommé pour contribuer à la rédaction de ce texte avec l'influence également à partir de maintenant de **Robert Mérand**

→ Le texte de 1967 confirme la rupture culturelle du texte de 1962 mais à l'électisme sportif succède un électisme d'APS. Ces dernières sont présentées comme un phénomène culturel incontournable.

Extrait du texte : « L'EPS doit se faire l'écho, sur le plan éducatif, de l'importance du sport comme fait de civilisation ». **Le texte a pour but de justifier du rôle éducatif du sport** : c'est l'aboutissement institutionnel de la sportivisation de l'EP.

+ *Essor de licencié (reste moindre) + médiatisation*

Au niveau des **nuances**, ces IO sont dialectiques:

- elles officialisent le courant sportif

- elles instituent la nécessaire différenciation avec ce contenu: « l'EP ne doit plus être confondue avec certains des moyens qu'elle utilise ».

Nous retrouvons une double influence du sport et de la psychomotricité. Ces IO sont électiques en différenciant : OBJET / SUJET; APS / CONDUITES. Cette double influence amène une certaine confusion des genres car le texte porte la marque de plusieurs options antagonistes : (selon J.Y. NERIN)

« une option culturelle qui fait du sport un moyen de promotion d'un idéal démocratique une option pédagogique qui fait des APS des moyens de contribuer à l'éducation de la personne ».

Dans ce texte, le sport (nommé APS) est validé sur le plan éducatif.

7 recommandations pour l'organisation de l'EPS :

- Se sentir « concerné par les problèmes généraux d'éducation » (collaboration active avec les autres disciplines, participation au conseil de classe vivement recommandée)
 - L'enseignant « met à jour ses connaissances scientifiques et techniques et se tient au courant (...) de l'évolution du sport »
(= devoir de conscience)
 - L'enseignant apporte des réponses particulières aux problèmes particuliers rencontrés par l'élève
 - Le maître construit son propre enseignement : élaboration pour chaque classe d'un programme avec des « exercices tests » (qui remplacent les exercices critères des IO de 59) (les programmes-types=exemples)
 - « un programme d'établissement sera établi collectivement »
 - Le programme doit tenir compte des objectifs liés aux examens et concours de fin d'année
 - L'activité des enseignants (à l'AS) vise à former des sportifs volontaires et des dirigeants, à établir une transition entre l'école et les milieux sportifs. Il fait « appel à l'initiative des élèves ».
-
- Accompagnement de programme qui vient aider les enseignants : Programmation est construite en trois volets : le tableau de la programmation + les contenus, constitués par les APS et présentés sous la forme d'un continuum de la 6ème à la terminale + les principes pédagogiques.
→ croise les APS avec les âges et en fonction des effets des activités les enseignants programmrent les activités

Finalité : Concept de « maîtrise » à visée transversale : J. Teissié

« L'éducation physique et sportive agit (...) sur l'individu dans sa totalité » (corps + esprit)
(influence de Parlebas).

→ les APS permettent : adaptation au milieu, adaptation collective et améliorer sa maîtrise du geste et de l'effort.

« l'arbitrage, les tâches matérielles, l'organisation même des rencontres seront (...) laissées à l'initiative des jeunes et contrôlés par l'éducateur » (autodiscipline)

=> moins de transmission descendante de l'enseignant : don de responsabilité aux élèves par l'enseignant (s'il le souhaite)

Rôle du prof au sein de l'AS :

« Le professeur anime, plus qu'il n'encadre, et fait largement appel à l'initiative des élèves et des étudiants. »

→ relation enseignant – élève dans le cadre de l'AS beaucoup plus rapprochée

AS à cette époque = transition entre l'EPS obligatoire et les associations fédérales.

Vocation de l'AS :

« établir une heureuse transition entre le milieu scolaire et (...) les milieux sportifs qui accueilleront les jeunes après la scolarité »

Statut du corps :

« La psychologie [considère] (...) le geste humain comme un des premiers moyens d'expression et de communication entre l'être et son entourage. »

L'enjeu principal de l'EPS est de contribuer à la « formation de [la] personnalité [de l'élève] en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement. » (L'EPS « agit sur l'individu conçu dans sa totalité »).

3 objectifs spécifiques prioritaires :

- « développement organique et foncier » (1)
- l'« éducation motrice fondamentale » reposant sur 3 facteurs : les facteurs perceptifs de la conduite, les facteurs d'exécution et la coordination motrice générale. (2)
- « la prise de conscience, le contrôle et le développement des facteurs personnels de la conduite » « Le maître a le devoir de poursuivre simultanément ces différents objectifs » (3)

Ces 3 objectifs prioritaires renvoient aux 3 finalités qui permettent de classer les APS :

- Maîtrise du milieu (1) :
« ajustement du comportement psychomoteur au cadre physique »
- Maîtrise du corps (2) :
« développer les pouvoirs de l'enfant, du jeune homme, de la jeune fille, et l'encourager à s'exprimer mieux. »
- Amélioration des qualités psychologiques et des rapports avec autrui (3) :
« développer, en les disciplinant, les qualités de caractère »

Les APS « **contribuent ainsi à préparer (...) l'homme demain.** »

« faire acquérir à l'élève (...) l'ambition de s'imposer dans le cadre de sa vie active »

NB : rentrée 78-79 :

- 3 994 100 élèves dans le secondaire
- 2 554 400 (63,9%) dans le premier cycle (collège)
- 597 800 (second cycle court) et 841 900 (second cycle long) (environ 1 400 000 lycéens)
- Arrêté 8 octobre 1979 (recensement général des élèves)

« 400 000 lycéens ne font aucun sport » (30%)

Dans les années 1970, plusieurs circulaires viennent paraître pour diminuer l'horaire d'EPS. Cette réduction des horaires hebdomadaire a lieu il n'y avait pas assez d'enseignant d'EP pour couvrir le volume nécessaire à tous les élèves.

→ donc mise en place de circulaire pour des applications rapides

Circulaire de 1971 Joseph Comiti :

Mise en place de centre d'animation sportive (1972) = **CAS** : transition entre le sport fédéral et scolaire = **possibilité des entraîneurs d'intervenir auprès des élèves du secondaire pour compenser les horaires réduits à 3h au collège et 2h au lycée**

1975 : loi Mazeaud : séparation UNSS FNSU

1977 : CAS devient SAS (service d'animation sportive)

=> à la même période : augmentation scolaire donc demande augmentation du nombre d'enseignant hors ce n'est pas le cas + pas d'installation

TEXTE 9 : Arrêté du 14 novembre 1985 (classes des collèges)

→ *rupture didactique, volonté d'ouverture au niveau de la pratique*

=> Toutes les disciplines sortent au sein d'un même texte

• *Apparition du terme d'APSE (d'expression)*

• *Differentes évaluations : auto évaluation / évaluation diagnostic*

→ volonté d'harmoniser les termes des contenus comme les autres disciplines (homomorphisme scolaire)

Cet arrêté est présenté comme une **rupture institutionnelle**. Même si les textes de 85-86 ne bouleversent pas radicalement les propositions faites en 1967 puisque ces IO visaient déjà la formation de la personnalité de l'enfant, on peut distinguer plusieurs caractéristiques nouvelles :

- la recherche de cohérence des finalités de l'EPS avec les missions de l'école.

- la procédure de rédaction s'inscrit dans le même cadre politique que les autres disciplines (commissions verticales, parution dans le même document, au même moment). De plus, on remarque la volonté de concevoir les programmes à partir d'une concertation, d'une négociation la plus large possible.

La rupture se situe donc au niveau de la mise en forme scolaire de l'EPS ce que Pierre ARNAUD nommait dans « Les Savoirs du Corps » en 1983, « l'homomorphisme à l'orthodoxie scolaire ». Dans cette période, la profession s'intéresse moins aux contenus d'enseignement qu'aux processus d'apprentissage et centre ses attentes sur la notion de projet : celui-ci va devenir « la colonne vertébrale de la démocratisation théorique et pratique de la discipline » (ATTALI et ST MARTIN, L'éducation physique de 1945 à nos jours, Les étapes d'une démocratisation, 2009).

Chaque établissement a la responsabilité du choix et de l'organisation des contenus, c'est pourquoi on peut parler d'un éclectisme de projets pour cette période.

Recommandation de 1967 : s'organiser collectivement pour planifier les activités

MAIS 1985 : s'organiser pour planifier un projet pédagogique EPS et traduire cela en objectif par classe (objectifs associés à cette planification en fonction des niveaux de classe)

TRANSMETTRE ET ADAPTER : jargon de plus en plus didactique

Etablissement d'une programmation des activités choisies par les enseignants

→ Fournir à l'élève des « critères de réussite simples et concrets » pour auto-évaluation.

→ Organiser la pratique physique des élèves handicapés (prise en compte de tous les élèves)

=> **Pédagogie différenciée et prise en compte de la mixité**

= volonté d'avoir une influence sur les méthodes d'enseignement (plus en lien avec les élèves), ce n'est plus l'enseignant détenant le savoir et qui transmet de manière descendante.

Donc texte de 1985 : adapter l'enseignement pour les élèves

→ *évaluations plus éducatives (ex : auto eval)*

Différenciation par niveaux de classe :

- 6ème / 5ème : « période particulièrement favorable aux apprentissages moteurs »
- 4ème / 3ème : transformations staturales et pondérales (modification des représentations du corps) : « la maladresse apparaît »

- Prise en compte des stades de développement (6ème / 5ème ; 4ème / 3ème : c'étaient déjà présent)
- A travers l'AS : possibilité « de concevoir, d'exercer des responsabilités et de coopérer avec des adultes »
→ rôle de l'AS est d'amener les élèves à devenir un bon citoyen

Pédagogie différenciée (groupes de travail homo ou hétérogènes, mixés ou démixés) : traduisant un souci d'individualiser l'enseignement.

Prise en compte des élèves ayant un handicap: sans que ce soit « une rééducation, les professeurs proposent les moyens d'organiser la pratique physique de ces élèves »

Enjeu de l'EPS :

« Discipline d'enseignement, l'éducation physique et sportive participe ainsi au développement de la personnalité de l'élève »

Finalités et objectifs :

Objectifs moteurs : (influencés par P. Parlebas)

- développer les capacités motrices de l'élève
- développer des habiletés pouvant être réinvesties
- acquérir des compétences dans le domaine des APS
- favoriser l'expression et la création
- maîtriser ses réactions émotionnelles
- prendre des décisions dans l'action

Objectifs éducatifs :

- développer sa personnalité (santé)
- développer le sens de l'effort et de la responsabilité

« *l'éducation physique et sportive permet à l'élève de mieux se situer dans son environnement social, culturel et professionnel* »

→ EPS doit contribuer à l'éducation culturel des élèves (tourner vers le monde) et dépasser le triptyque gym, athlé, sport co pour se tourner vers les activités d'expression

Texte de 1885 sera accompagné par des compléments en 1887, ils précisent simplement la conception du projet pédagogique eps

TEXTE 10 : Arrêté du 14 mars 1986 (classes des lycées) :

→ objectif pour l'élève : se connaître, connaître les autres (compétences psychosociales), connaître les APS (culturel, le règlement, les techniques sportives)

« l'EPS fonde son enseignement sur des pratiques s'inscrivant dans l'organisation sociale d'activités de compétition, de loisir, d'entretien et d'expression » (prise en compte de la diversité des modes de pratiques corporelles)

→ mise en place des activités tel la musculation

• Textes en continuité par rapport aux précédentes de 85. La recherche de cohérence des finalités de l'EPS avec les missions de l'école.

• La procédure de rédaction s'inscrit dans le même cadre politique que les autres disciplines (commissions verticales, parution dans le même document, au même moment). De plus, on remarque la volonté de concevoir les programmes à partir d'une concertation, d'une négociation la plus large possible.

Constitution d'un projet pédagogique d'EPS comportant :

Objectifs, contenus, démarches, évaluation

Sur le plan pédagogique : valoriser des objectifs de méthode (s'informer, observer) et des objectifs d'attitude (pensée critique et rationnelle)

→ adapter en fonction des caractéristiques sociales des élèves ; élaborer des groupes (de besoin, mixte, de niveau...) ; inclure les élèves porteurs d'handicap

Groupes de travail pour permettre « un brassage d'élèves présentant des caractéristiques sociales, physiques, psychologiques diverses »

Pédagogie différenciée : pour gérer la mixité, les différents niveaux d'habileté et les handicaps.

Elèves handicapés : « les objectifs généraux (...) peuvent leur être appliqués » (mais tâches et évaluation adaptées)

Finalité :

« agir sur l'élève en contribuant de façon déterminante à conserver et enrichir son patrimoine biologique, à le faire accéder à la connaissance et à la maîtrise de faits de culture ainsi qu'à développer des capacités reposant sur les différents aspects de la conduite motrice »

Enjeu de l'EPS :

« Elle participe (...) au développement de l'adolescent, à son épanouissement, au maintien de sa santé et contribue à le faire accéder à l'autonomie et à la responsabilité »

=> L'EPS permet d'éviter un désintérêt ou un rejet d'une future pratique physique et sportive.

L'évaluation mise en place « doit constituer le moyen pour l'adolescent de « gérer » ultérieurement ses apprentissages dans sa vie d'adulte » (concept de gestion avec évaluation « formative »).

BILAN DE LA PERIODE

1962 – 67 : air sportive

A partir de 1985 : air didactique et sportive (retour à l'EPS)

1986-87 : textes qui préconisent et ouverts : ouverture des méthodes et pratiques => place de l'élève grandissante sur le pôle de transmission (plus horizontal) et d'adaptation (différencier l'enseignement par la conception de groupes adaptés)
+ adapter aux élèves porteurs de handicap

1985 – 1992 = cadre commun avec les autres disciplines

TEXTE 11 : Les programmes des classes de collège (1996-1998)

→ 1996-1998 sont dans la lignée de la charte des programmes de 1992 (les contenus doivent être traduits en terme de compétence et de connaissance)

Définir les contenus d'enseignement relatifs aux objectifs éducatifs → C'est ce qu'il y a à faire pour atteindre les compétences (qui sont elles mêmes ce qu'il y a à faire)

La rupture institutionnelle caractéristique de la période des années 80 à aujourd'hui est toujours d'actualité et même de plus en plus marquée jusqu'à la parution des programmes du collège puis du lycée qui sera l'aboutissement de l'intégration des composantes scolaires de l'EPS.

Codirigé par Alain HEBRARD et Claude PINEAU bientôt remplacé par Guy MALVEZIN, le 2ème GTD aboutit à la parution des programmes de la classe de 6ème de 1996, fruit d'un lent processus de formalisation des pratiques pédagogiques. Ce texte prend en compte les difficultés des années précédentes et présente toujours un éclectisme conceptuel où l'on retrouve les partisans d'une EP culturelle et celle d'une EP formelle. Le programme de 6ème est suivi de celui des classes de 5ème-4ème, puis ceux de 3ème élaborés par un nouveau GTD co-présidé par A. BRANCARD et Jean EISENBEIS, beaucoup plus restreint et qui s'appuie sur un groupe d'experts chargés de préciser les contenus disciplinaires dans chaque activité sportive. Ils sont complétés par des documents d'accompagnement (6-5-4ème en 1997, 3ème en 1999) publiés au CNDP et donc non officiels.

Programmation d'un ensemble équilibré d'activité (8 groupements : athlétique, gymnique, natation, artistique, physique de pleine nature, de sport collectifs, activités duelles, de combat)

→ **3 réseaux de compétences** : spécifique et technique, général et compétences aux groupes d'activités (transversales aux activités)

L'ensemble des 8 groupements doivent être programmés de la 6^e à la 3^e

→ on évoque les interventions pédagogiques particulières (IPPP= actions de soutien pour tous les élèves ayant des difficultés, notamment pour les élèves ne sachant pas nager à leur entrée en 6^e)
► ceci amène à l'élaboration du projet pédagogique

3 finalités du collège :

- développement des capacités nécessaires aux conduites motrices
- acquisition, par la pratique, des compétences et connaissances relatives aux A.P.S.A. (compétence entre 1962-1985 notamment)
- accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique (pour le développement de la personne) (nouvelle compétence de l'ère didactique)

→ prise en compte de l'élève dans toutes les dimensions : méthodologiques, sociales

Enjeu de l'EPS :

L'EPS participe « à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité et à l'autonomie. »

Objectifs généraux :

L'AS « offre des possibilités d'approfondissement et de découvertes. »

Education à la citoyenneté, en offrant « des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle »

BILANS DE LA PERIODE SPORTIVE (entre 1962 – 1996)

Transmettre : passage de la verticalité à l'horizontalité pédagogique / transmission de plus en plus différenciée (adaptation)

Adapter : adaptation dans la conception des groupes selon les besoins d'enseignement

Gestes et contenus : catégoriser les supports pédagogique des activités (groupements) ; gestes plutôt techniciste au départ puis remplacement par la notion de compétence

Technique = rejoint le produit de l'apprentissage (1962-67) alors que la compétence est plus ouverte (manière de s'organiser individuellement pour atteindre la meilleure perf)

Notion de contenu d'enseignement apparaît pour atteindre la compétence

Effort : chaque élève produit son effort pour développer des compétences à différents niveaux (effort individualisé)

Débats et controverses : timides car les textes sont toujours le fruit d'éclectisme

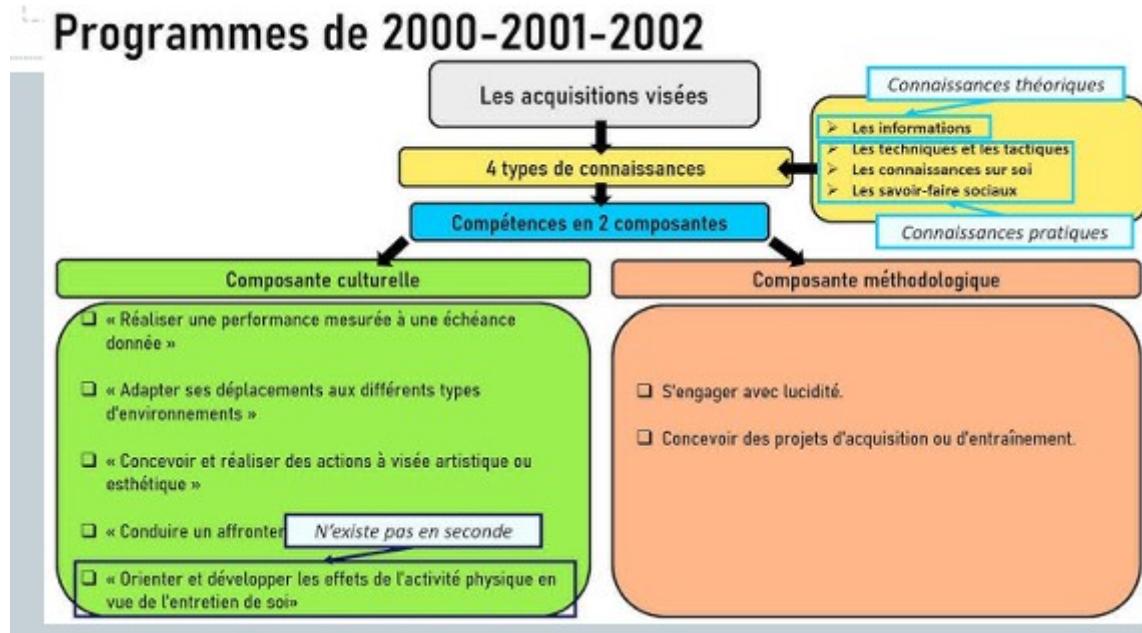
On a un affrontement entre 2 écoles : **les développementalistes** (le rôle de l'élève prime, développement de la personne et de l'élève) et **les culturalistes** (se souvient de repérer les groupements des activités qui priment)

→ de manière générale, les IPR etc sont plutôt développementalistes alors que les enseignants sur le terrain plutôt culturalistes

→ le texte de 1995 et de 1999 pour le lycée seront refusés

TEXTE 12 : Les Programmes des classes de lycée (2000-2001) et lycée professionnel (2002)

organisation différente des précédents textes : composante culturelle des compétences (5 C.A) et méthodologiques des compétences



composante culturelle n'était que pour les classes de terminales → collège et lycée sont deux organisations différentes,

GTD 3 – groupe d’experts : programmes du lycée, collège :

- 1999 un nouveau GTD présidé par Gilles KLEIN qui s’entoure d’une équipe d’enseignants réduite à 6 personnes. 4 mois sont accordés à ce GTD pour rédiger les programmes de la classe de seconde.
- Le 12 aout 1999 sont publiés au BO les programmes relatifs à la classe de seconde mais soumis à modification contre l’avis de Gilles KLEIN qui souhaitait que ce soit des textes soumis à consultation pendant un an. Ces textes définissent les compétences liées à l’efficacité personnelle et celles liées à l’équilibre personnel pour construire à la fois une culture commune et une culture singulière.

=> Enfin le 31 août 2000 après une nouvelle année de réflexions et de débats, paraît le programme « définitif » pour les classes de seconde qui modifie la formulation en parlant de composante culturelle et de composante méthodologique. La particularité de ces textes est qu’ils se distinguent de la terminologie utilisée dans les textes du collège modifiant les conceptions de l’EPS.

« l’équipe des enseignants de l’établissement choisira collectivement les situations, les barèmes et les critères qui permettent de vérifier que les huit compétences ont été acquises par les élèves ».

Une fiche bilan accompagne l’élève tout au long de sa scolarité

• Notion d’APSA.

Les connaissances : « Celles-ci constituent l’ensemble des éléments acquis en EPS » (de 4 types, dans texte de seconde)

Les compétences : « constituent l'ensemble des connaissances permettant de faire face de façon adaptée à une situation ou à un ensemble de situations proposées par l'enseignant » (texte de seconde)

Programmation : 3 APSA/an avec un minimum de 2 APSA de l'ensemble commun et au minimum 1 activité collective.

Missions définies pour le lycée :

- « Favoriser l'accès au patrimoine culturel »
- « développement des capacités de jugement »
- « viser l'acquisition de savoirs fondamentaux »

Une finalité :

« former, la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome (...) responsable de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de sa vie »

Citoyenneté :

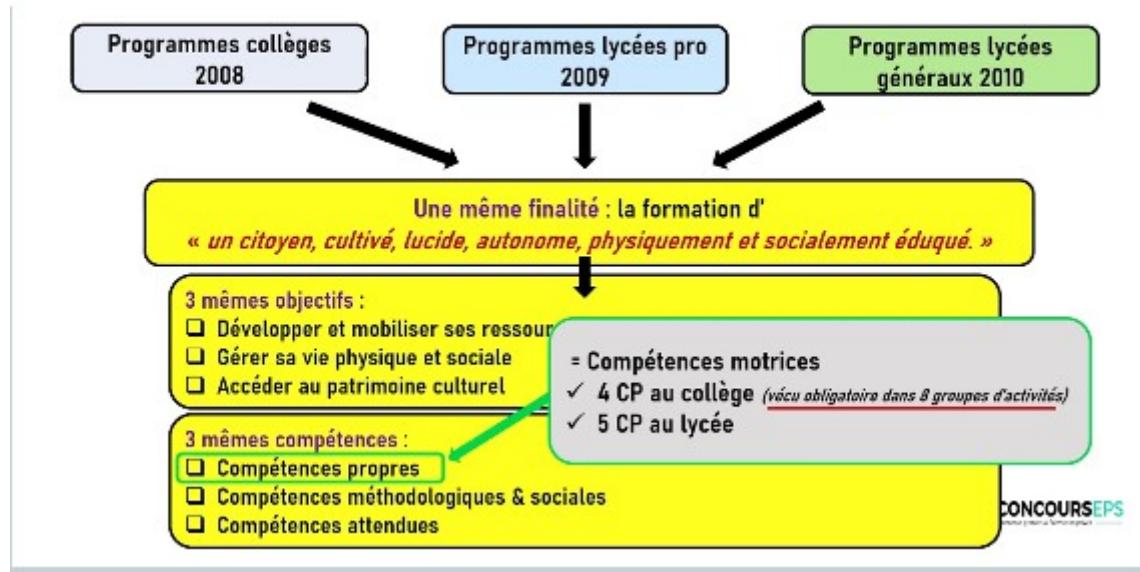
- Connaître et utiliser des règles de vie communes, participer à leur construction par entraide et observation.
- « porter un regard critique sur les excès inhérents à la pratique de certaines formes d'activités »

TEXTE 13 : Les Programmes des classes de collège (2008), de lycée professionnel (2009) et de lycée (2010)

QUELQUES CONSTATS DE DEPART :

- **Discontinuité avec les programmes du primaire et du lycée** (rédigés post 1998)
- Tentative de réécriture avortée en 2002-2003 (mais prometteuse)
- **Des déséquilibres dans les programmations** (prédominance des APSA d'opposition, plus de 55% des programmations et faiblesse d'autres secteurs : les activités « d'exploration (APPN) et les activités de mise en « spectacle », danse, gym etc.)
- Très grande liberté d'écriture en ce qui concerne les compétences spécifiques des APSA utilisées.
- **Une EPS à tendance « masculine » qui oublie les filles ?**
- L'EPS une discipline dont la visibilité et la lisibilité externe est faible.

Programmes de 2008-2009-2010



- Mise en place de la matrice disciplinaire

4 compétences propres au collège (ce sont les 4 premières composantes) + 5 compétences propres au lycée (les 5 composantes)

Fiches ressources 2008

TEXTE 14 : Les Programmes des classes de collège (2008)

Mise en place du socle commun (compétence et de la connaissance) théorisé dans le rapport Thélot du 1er octobre 2004, est instauré par la loi Fillon de 2005, satisfaisant aux vœux du sociologue François Dubet : « Je pense qu'il faut revenir à ce que j'appelle le smic : un savoir commun pour tous les élèves à la sortie du collège » (La République des idées, 2004)

Le décret du 12 juillet 2006 précise et fixe les 7 compétences du socle commun

- **La maîtrise de la langue française**
- **La pratique d'une langue vivante étrangère**
- **Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique**
- **La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication**
- **La culture humaniste**
- **Les compétences sociales et civiques**
- **L'autonomie et l'initiative**

=> **socle compétence faiblesses** : ce ne sont pas des compétences mais des matrices disciplinaire + trop centré sur certaines disciplines

→ pas de compétence purement spécifique à l'EPS

→ grâce au fiche ressource, l'EPS a tenté de répondre à ces compétences dans chacune des activités

Logique récente

La fabrique des programmes



MATRICE DISCIPLINAIRE : une ligne commune d'affichage des programmes d'EPS de l'école, collège, lycée :

- les finalités et objectifs
- 2 ensembles de compétences
- Propres à l'EPS
- Méthodologiques et sociales (CMS)
- Double fonction d'affichage et d'unité de la discipline au sein du système éducatif
- écriture concertée des programmes par le ministère avec les enseignants

TEXTE 15 : Programmes d'EPS collèges du cycle des apprentissages (cycle 2) du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)

SOCLE COMMUN + COMPETENCES GENERALES A L'EPS :

- développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps ;
- s'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils ;
- partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités ;
- apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière ;
- s'approprier une culture physique sportive et artistique.

→ domaines qui sont en lien avec les 5 compétences générales en EPS

1 seul texte de 2015 où sortent tous les programmes de cycle 3 / cycle 4 / cycle 2 mais en EPS ils arrivent en décalé car rajout de la notion de vivre ensemble

L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles (voir ci dessus)

Pour développer ces compétences générales, l'EPS propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- « Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée. »
- « Adapter ses déplacements à des environnements variés. »
- « S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique. »
- « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel. »

Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées. Chaque cycle des programmes (cycle 2, 3, 4) doit permettre aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage.

Attendus de fin de cycle (AFL / AFLP) au lycée

- Compétences motrices
- Compétences méthodologiques
- Compétences sociales

Critique : l'aspect moteur est mis au même plan que les aspects méthodologiques et sociales

Homomorphisme scolaire (compétences éducatives) , minoration de la motricité

Plus de techniques sportives « propres »

Problématique de l'éternel débutant (tenter de limiter le nombre d'activité pour aller vers une continuité de progression)

Problématique de la santé (peu d'effort notamment lors des consignes, des rôles sociaux observateur...)

TEXTE 16 : Programme d'EPS du lycée général et technologique

Le programme lycée 2019 intègre les enjeux de la suite du parcours post-lycée, et est en continuité avec les programmes collège 2015.

Contrairement au programme lycée 2010, les équipes pédagogiques doivent formuler les compétences attendues dans l'APSA et les modalités d'évaluation.

AFL / AFLP

Compétences motrices

Compétences méthodologiques

Compétences sociales

Homomorphisme scolaire, minoration de la motricité

« Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique ».

→ on tente d'avoir une continuité collège/lycée

Pour résumer...

1^{er} changement de paradigme :
le rapport aux autres disciplines

2^{ème} changement de paradigme :
Le rapport de l'enseignant aux savoirs à enseigner

3^{ème} changement de paradigme :
La programmation

- ✓ A présent, le socle commun est le « programme des programmes », chaque discipline, l'EPS y compris, a pour vocation essentielle d'y participer.
- ✓ Dans ce cadre l'EPS doit construire chez les élèves 5 compétences générales qui sont directement liées aux 5 domaines du socle commun.
- ✓ Ces 5 compétences générales s'expriment dans les Attendus de Fin de Cycle de 4 champs d'apprentissage.

- ✓ Les 5 compétences générales et les Attendus de Fin de Cycle sont formulés de manière générique et laisse volontairement et énorme travail de conception aux équipes pédagogiques.
- ✓ A présent la liberté d'enseignement ne se limite plus aux contenus d'enseignement mais concerne également, dans une certaine mesure, les savoirs à enseigner, les objectifs didactiques et pédagogiques.
- ✓ De cette façon on est passé d'une EPS nationale et relativement rigide à une EPS locale qui s'adapte au contexte.

- ✓ En 2008 on était sur une EPS assez directive qui imposait l'expérience dans 1 APSA par chacun des 8 groupes d'activités qui étaient définis.
- ✓ A présent, cette obligation à disparue, il y a simplement l'obligation d'expérience dans au moins 1 APSA dans chaque champ d'apprentissage au cycle 3 et au cycle 4.
- ✓ On a aussi la disparition de la liste nationale d'APSA pour le collège, ce qui laisse la possibilité aux enseignants de faire n'importe quelle APSA, voir d'en inventer de nouvelles

BILLAN DE LA PERIODE ACTUELLE (à partir des programmes de 2000)

Transmettre : horizontale – éclectisme des méthodes (aucune imposée)

Adaptation : les enseignants disposent de la finalité (AFC,AFL) et c'est au prof de faire

Gestes et contenus : des compétences motrices avant tout + compétences méthodologiques et sociales MAIS on tente de revenir aux techniques sportives, liées à l'activité, différenciée en fonction des apprenants + des attendus en 3 ans

Effort : retour à la santé car les élèves perdent un volume d'activité physique

